

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 22 NOVEMBRE 2021

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 22 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le **LUNDI 22 NOVEMBRE** à 20H00, le Conseil Municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la **salle de l'Amitié** sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite de la convocation en date du 16 novembre 2021.

ETAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, HERMANT Alexandre - Maires-Adjoints, Mmes ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, ALLAN Patricia, PLANQUELLE Rachel, BOULIER Amélie, SUBTIL Vanessa, MM. LERMYTTE François, FACON Jean Noël, COMBE Jacques, CATTEZ François, BOULET Guillaume, HOUSSIN Romuald, AZELART Laurent, MM. RYS Didier, DUBUISSON Frédéric, Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

MEMBRES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme VANDENBERGUE Séverine a donné procuration à M. DISSAUX Jean-Claude.
M. HERNOUT Serge a donné procuration à Mme WOZNY Florence.

Secrétaire de séance : Mme PLANQUELLE Rachel

Fin de la séance : 21h00

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : TARIFS SALLE DU MANEGE - ANNEE 2022

2021-11-N° 3

VU l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 8 novembre 2021 ;

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Michel BOULET - Maire-Adjoint ;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

ARTICLE UNIQUE - D'ADOPTER les TARIFS Salle du MANEGE pour l'année 2022, à compter du 1^{er} janvier 2022 :

		Tarifs au 1er janvier 2022	
		Journée	1/2 Journée
Grande salle sans équipement (éclairage minimum inclus) BAR / ESPACE TRAITEUR	Entreprises non Airoises, fondations et organismes émanant d'une entreprise non Airoise	1 400,00 €	
	Entreprises Airoises, fondations et organismes émanant d'une entreprise Airoise	940,00 €	
	Associations non Airoises, autres organismes à but non lucratif et institutions	820,00 €	
	Associations Airoises	700,00 €	
SALLE D'EXPOSITION (MOBILIER DE BASE TABLES ET CHAISES COMPRIS)	Entreprises non Airoises, fondations, organismes émanant d'une entreprise non Airoise	227,00 €	160,00 €
	Entreprises Airoises, fondations, organismes émanant d'une entreprise Airoise	160,00 €	112,00 €
	Associations non Airoises, autres organismes à but non lucratif et institutions	140,00 €	96,00 €
	Associations Airoises	115,00 €	80,00 €
INSTALLATION / DEMONTAGE (si jour supplémentaire à l'occupation d'une journée)	Installation 3 heures	350,00 €	
	Démontage 3 heures	350,00 €	
MOBILIER PAR MANIFESTATION	Forfait tables et chaises 100 personnes + installation	150,00 €	
	Table supplémentaire (à l'unité)	1,00 €	
	Chaise supplémentaire (à l'unité)	0,20 €	
	Kit vaisselle cocktail (par personne)	0,30 €	
	Grille d'exposition (1 élément)	6,00 €	

Accusé de réception en préfecture
062-216200147-20211122-2021-11-3-DE
Date de télétransmission : 26/11/2021
Date de réception préfecture : 26/11/2021

PERSONNEL / PRESTATION PAR MANIFESTATION	Forfait nettoyage obligatoire	150,00 €	
	Agent d'accueil (par heure)	20,00 €	
	Technicien son / vidéo / lumières (par heure)	30,00 €	
	Pack vidéoconférence - Grande salle	400,00 €	
	Pack sono conférence - Grande salle	400,00 €	
	Pack éclairage configuration "conférence"	400,00 €	
	Pack éclairage configuration "spectacle"	800,00 €	
	Location producteur	coût de revient	

NB : Une journée de location correspond à 12 heures maximum d'occupation des locaux.

Une demi-journée de location correspond à 6 heures maximum d'occupation des locaux.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Claude DISSAUX

Accusé de réception en préfecture
062-216200147-20211122-2021-11-3-DE
Date de télétransmission : 26/11/2021
Date de réception préfecture : 26/11/2021